

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
Identifiant unique de formulation : CXN6-AFV5-Q300-WKDN

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

L' Orotol® ultra est un concentré exempt d'aldéhydes très efficace pour désinfecter, désodoriser, nettoyer et entretenir les systèmes d'aspiration, des crachoirs ainsi que tous les récupérateurs d'amalgame.

##### Catégorie de produits [PC]

PC 0 - Autres  
Désinfectants

##### Usages déconseillés

Néant, à l' utilisation appropriée.

##### Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

**Rue :** Max-Planck-Straße 27

**Code postal/Lieu :** 70806 Kornwestheim

**Téléphone :** +49 7154 1308-0

**Télécopie :** +49 7154 1308-40

**Contact pour informations :** DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

### Mention d'avertissement

Attention

### Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

### Conseils de prudence

P235 Tenir au frais.  
P261 Éviter de respirer les poussières/brouillards.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P410 Protéger du rayonnement solaire.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

### 2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Description

Orotol® ultra contient peroxocarbonate de sodium, composants nettoyeurs alcalins, complexants, agents de surface non-ioniques, agents antimoussants spéciaux et agents auxiliaires.

#### Composants dangereux

CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457268-30 ; N°CE : 239-707-6 ; N°CAS : 15630-89-4

Poids :  $\geq 20 - < 25$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Ox. Sol. 2 ; H272 Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489369-18 ; N°CE : 230-785-7 ; N°CAS : 7320-34-5

Poids :  $\geq 10 - < 15$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119489800-32 ; N°CE : 231-509-8 ; N°CAS : 7601-54-9

Poids :  $\geq 3 - < 8$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119552554-37 ; N°CAS : 111905-53-4

Poids :  $\geq 1 - < 3$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412

CARBONATE DE SODIUM ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19 ; N°CE : 207-838-8 ; N°CAS : 497-19-8

Poids :  $\geq 1 - < 5$  %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319

#### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever sans délai les vêtements souillés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

possible lui montrer l'étiquette).

### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

### En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Oxygène

### 5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Pour la lutte contre l'incendie, porter un appareil de protection respiratoire à alimentation autonome en air.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### Pour les secouristes

##### Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour le nettoyage

Balayer et collecter dans des récipients en plastique propres et secs, ne pas fermer de manière étanche à l'air. Éviter la formation de poussière.

#### Autres informations

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
Mise à jour : 21.06.2023  
Date d'édition : 30.06.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (3.0.0)

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas stocker à des températures supérieures à 25 °C. Protéger de l'ensoleillement. Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances combustibles et des acides. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

##### DNEL/DMEL

CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 6,4 mg/cm<sup>2</sup>

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 6,4 mg/cm<sup>2</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À court terme

Valeur limite : 12,8 mg/cm<sup>2</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 12,8 mg/cm<sup>2</sup>

Type de valeur limite : DNEL salarié (local)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : À long terme

Valeur limite : 5 mg/m<sup>3</sup>

DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

---

Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 0,68 mg/l  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Par voie orale  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : > 70 mg/kg  
Facteur d'évaluation : 24 h  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 10,87 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 2,79 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 44,08 mg/m<sup>3</sup>  
ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 3,04 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 4,07 mg/m<sup>3</sup>  
CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8  
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 10 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 10 mg/m<sup>3</sup>  
**PNEC**  
CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,035 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,035 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 16,24 mg/l  
DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,05 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 0,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,005 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 50 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Valeur limite : 0,05 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Valeur limite : 0,5 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Valeur limite : 0,005 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Valeur limite : 50 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelle

##### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

###### Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

##### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

#### Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Autres mesures de protection

Assurer une aération suffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Poudre

**Couleur :** blanc

**Odeur :** menthe

#### Caractéristiques en matière de sécurité

<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )		non applicable
<b>Température de décomposition :</b>	( 1013 hPa )	>	60 °C
<b>Point éclair :</b>			non applicable
<b>Température d'auto-inflammation :</b>			non applicable
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Pression de vapeur :</b>	( 50 °C )		non applicable
<b>Densité :</b>	( 20 °C )		aucune
<b>Densité apparente :</b>		env.	930 kg/m <sup>3</sup>
<b>Test de séparation des solvants :</b>	( 20 °C )		non applicable
<b>pH :</b>	( 20 °C / 10 g/l )		9 - 10
<b>log P O/W :</b>			non déterminé
<b>Temps d'écoulement :</b>	( 20 °C )		non applicable

DIN gobelet 4 mm

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

**Seuil olfactif :** non déterminé  
**Teneur en COV maximale (CE) :** 0,2 Pds %  
**Solides inflammables :** Non applicable.  
**Matières solides comburantes :** Non comburant.  
**Propriétés explosives :** Non applicable.  
**Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :** N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

### 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Décomposition thermique au-dessus de 60 °C env. (décomposition exothermique) avec dégagement d'oxygène.

### 10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.  
Décomposition thermique au-dessus de 60 °C env. (décomposition exothermique) avec dégagement d'oxygène.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction possible au contact des acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Acides, métaux lourds, catalyseurs de décomposition.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxygène

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 420
Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	2222 mg/kg
Paramètre :	ETA ( CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	500 mg/kg

##### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 ( CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	> 2000 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

Paramètre : DL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Méthode : OCDE 402  
Paramètre : DL50 ( ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 2000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 300 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 5000 mg/kg  
Paramètre : DL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )  
Voie d'exposition : Dermique  
Espèce : Lapin  
Dose efficace : > 2000 mg/kg

### Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix  
Voie d'exposition : Inhalation (poussières/brouillard)  
Dose efficace : négligeable  
Paramètre : CL50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : > 1,1 mg/l  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( ORTHOPHOSPHATE DE TRISODIUM ; N°CAS : 7601-54-9 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 0,83 mg/l  
Méthode : OCDE 403  
Paramètre : CL50 ( CARBONATE DE SODIUM ; N°CAS : 497-19-8 )  
Voie d'exposition : Inhalation  
Espèce : Rat  
Dose efficace : 2,3 mg/l  
Temps d'exposition : 4 h

### Corrosion

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non irritant. Méthode : Human Skin Model (HSM) test OCDE 439

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux. Méthode : OECD 437.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Local Lymph Node Assay - LLNA: pas d'effet sensibilisant (solution à 1 %/2,5 %).

### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Paramètre :	CL0
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	24,4 mg/l
Temps d'exposition :	96
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	EC50
Espèce :	Poecilia reticulata (Guppy)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	24,4 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 203

##### Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre :	NOEC ( CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4 )
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	7,4 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	NOEC ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )
Espèce :	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons
Dose efficace :	100 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	OCDE 203

##### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés

Paramètre :	EC50
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	24,4 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration

**Mise à jour :** 21.06.2023

**Version (Révision) :**

4.1.0 (3.0.0)

**Date d'édition :** 30.06.2023

Paramètre : EC50  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 32,4 mg/l  
Temps d'exposition : 24 h  
Méthode : OCDE 202  
Paramètre : EC0  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 7,5 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h  
Méthode : OCDE 202

### Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC ( CARBONATE DE SODIUM PEROXYHYDRATÉ ; N°CAS : 15630-89-4 )  
Espèce : Daphnia pulex (puce d'eau)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : 2 mg/l  
Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : NOEC ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : => 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

Paramètre : NOEC ( ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4 )  
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia  
Dose efficace : > 0,1 - 1 mg/l

### Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 29,9 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

Paramètre : EC0  
Espèce : Desmodesmus subspicatus  
Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance  
Dose efficace : 12,5 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries

Paramètre : NOEC ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Espèce : Algues  
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour les algues  
Dose efficace : > 100 mg/l  
Temps d'exposition : 72 h  
Méthode : OCDE 201

### Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : Toxicité bactérielle ( ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4 )  
Espèce : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l  
Paramètre : EC50 ( DIPHOSPHATE DE TÉTRAPOTASSIUM ; N°CAS : 7320-34-5 )  
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle  
Dose efficace : > 1000 mg/l

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

Temps d'exposition : 3 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradation

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Méthode : OECD 301 D.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Distribution

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient aucune substance qui ont des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

##### Après utilisation conforme

##### Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

##### Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

##### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 18 01 06\* (désinfectant).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
Mise à jour : 21.06.2023  
Date d'édition : 30.06.2023

Version (Révision) : 4.1.0 (3.0.0)

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations EU

##### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 75

##### Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 11. Toxicité aiguë · 11. Corrosion cutanée/irritation cutanée · 11. Lésions oculaires graves/irritation oculaire · 11. Sensibilisation respiratoire ou cutanée · 11. Cancérogénité · 11. Mutagénicité sur les cellules germinales · 11. Toxicité pour la reproduction · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique · 11. Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée · 11. Danger par aspiration · 12. Toxicité aquatique · 15. Limites d'utilisation

#### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CE = Commission European  
CED = Catalogue Européen des déchets  
CEN = Comité européen de normalisation  
CL50 = Concentration léthale médiane  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  
CO<sub>2</sub> = Dioxyde de carbone  
COV = Composés organiques volatils  
CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)  
DL50 = Dose léthale médiane  
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
IATA = Association international du transport aérien  
ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique  
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau  
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)  
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP  
Mention H = Mention de danger SGH  
NE = Norme Européenne  
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONU = Nations Unies  
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)  
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Nom commercial du produit :** Orotol® ultra Désinfection des systèmes d'aspiration  
**Mise à jour :** 21.06.2023  
**Date d'édition :** 30.06.2023

**Version (Révision) :** 4.1.0 (3.0.0)

[Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)

TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)

UE = Union Européenne

vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.